

Communiqué de presse

Le Cercle Français de l'Eau présente les résultats de sa grande étude nationale sur le financement de l'eau en France et ses recommandations associées.

À Paris, le 20 novembre 2024

Les résultats de cette étude sont soumis à embargo jusqu'au jeudi 21 novembre à 6h45.

Contexte et Enjeux

Jamais la question de l'eau n'a été aussi centrale. Les sécheresses répétées, les inondations fréquentes et le stress hydrique généralisé placent l'eau au cœur des préoccupations publiques et politiques. Ces défis mettent en lumière la nécessité d'adapter nos politiques à des réalités climatiques de plus en plus exigeantes. Mais à quel coût ? Et quelle gouvernance pour porter cette adaptation ?

Le Cercle Français de l'Eau présente le mercredi 20 novembre 2024 les résultats inédits de l'étude « **Panorama du financement global de la politique de l'eau en France métropolitaine** », menée avec l'appui du **ministère de la Transition écologique** et en partenariat avec **AMORCE**, **l'ANEB** et **Intercommunalités de France**.



Cette étude nationale se présente comme un outil essentiel pour éclairer les décisions futures. Couvrant la **période de 2013 à 2022**, elle se base sur des données collectées en 2023 auprès des acteurs de l'eau, notamment les agences de l'eau, les collectivités territoriales et des services publics d'eau et d'assainissement. Elle dévoile un **diagnostic complet** sur la répartition des financements entre ménages, collectivités, industries et secteur agricole, mais aussi sur les coûts non couverts actuellement, tout en formulant **des recommandations clés** pour un financement équilibré et durable.

Étude réalisée sous la supervision de **Maria SALVETTI**, économiste indépendante mandatée par le CFE pour élaborer l'étude.

Zoom sur les chiffres clés de l'étude

Dépenses totales pour la politique de l'eau :

- **23,4 Md€/an** en moyenne sur la période 2013-2022, soit **0,84 % du PIB français**.
- **92 %** alloués au **petit cycle de l'eau** (eau potable, assainissement, pluvial), **8 % au grand cycle** (préservation et restauration des milieux aquatiques, gestion des inondations).

Répartition des contributions par secteur d'activité :

- **53 %** supportés par les ménages (12,5 Md€/an).
- **23 %** par les industriels (5,3 Md€/an).
- **9 %** par les Activités de Production Assimilées Domestiques (2.2 Md€/an)
- **9 %** par les agriculteurs (2 Md€/an).
- **6 %** par les contribuables (via le budget de l'État et des collectivités) (1.4 Md€/an)

Un déficit annuel de financement estimé à

13 Md€

- **5 milliards d'euros** de coûts environnementaux, nécessaires pour la dépollution et la restauration des masses d'eau.
- **4,6 milliards d'euros** à investir pour moderniser et décarboner les infrastructures d'eau et d'assainissement
- **3 milliards d'euros** pour anticiper les coûts assurantiels liés aux sécheresses et inondations.

Enjeux et perspectives : une alerte face aux défis climatiques

Les défis

- La raréfaction et la pollution de l'eau s'aggravent, exacerbées par le changement climatique menaçant la distribution d'eau potable et le développement économique.
- Les coûts non compensés, liés aux dommages environnementaux, atteignent à minima 5 milliards d'euros par an, mettant en péril la viabilité des projets actuels.
- La vulnérabilité des territoires ne cesse de croître, portant les coûts assurantiels liés aux risques de sécheresse et d'inondation à 3 milliards d'euros par an.
- Fragmentation des responsabilités et complexité des données financières : une multiplicité d'acteurs (ménages, collectivités, industries, secteur agricole) agissent à des échelles imbriquées mais pas forcément liées (politique et hydrographique).
- Inégalités territoriales dans le financement :
 - Dépenses globales par habitant variant d'environ 300 € (Seine-Normandie) à plus de 450 € (Rhin-Meuse).
 - Les territoires fortement artificialisés supportent des coûts environnementaux élevés.

Recommandations pour une gestion durable de l'eau

• Repenser le modèle de financement :

Intégrer un nouvel équilibre entre tarifs, redevances et fiscalité, tout en favorisant le recours à l'emprunt pour répondre aux besoins urgents.

• Accroître les investissements dans le «grand cycle» de l'eau au bénéfice de tous :

Restaurer les milieux aquatiques, renforcer la gestion quantitative et prévenir les inondations.

• Conforter le rôle des Agences de l'Eau :

Bien que représentant moins de 10 % des dépenses globales, elles jouent un rôle crucial grâce à leur effet levier important, leur capacité de péréquation territoriale et leur mission d'orientation stratégique.

Un appel à la mobilisation générale

Le CFE invite l'ensemble des décideurs publics, collectivités locales et acteurs privés à s'emparer de ce diagnostic. L'eau, ressource vitale et stratégique, nécessite des choix audacieux et courageux pour garantir sa disponibilité et sa qualité dans les décennies à venir, tout en limitant les risques qu'elle génère.

**Le rapport complet de l'étude sera disponible le 29 novembre sur le site du CFE :
<https://www.cerclefrancaisdeleau.fr/>**



Thierry BURLLOT,

Président du Cercle Français de l'Eau

« Cette étude démontre l'urgence de changer notre regard sur la politique de l'eau en France. Loïn d'être une simple contrainte technique, la gestion de l'eau incarne une opportunité : celle de repenser nos solidarités, d'adapter notre fiscalité et de faire de l'eau une priorité intégrée dans toutes les politiques publiques. Nos infrastructures, nos territoires et nos populations font face à des défis sans précédent. Il nous faut inventer un financement durable et ambitieux, dédié au grand cycle de l'eau, en revalorisant les investissements publics et en mobilisant l'ensemble des acteurs. Préserver notre patrimoine hydrique, c'est garantir notre avenir collectif. »

À propos du Cercle Français de l'Eau (C.F.E.)

Le Cercle Français de l'Eau est une association loi 1901 à but non lucratif, fondée en décembre 1990 par le sénateur Jacques OUDIN. Véritable carrefour d'échanges, il réunit parlementaires, associations d'élus, acteurs économiques et organismes de recherche pour promouvoir une politique de l'eau efficace et démocratique en France et en Europe. Sous la présidence de Thierry BURLLOT, le CFE joue un rôle actif dans la sensibilisation et la mobilisation autour des grands enjeux de l'eau.



Nicolas GARNIER,
Délégué général d'AMORCE

« Le déficit annuel d'investissement de 4,6 milliards d'euros par an pour les infrastructures d'eau et d'assainissement représente un risque majeur pour les services publics d'eau et d'assainissement, alors même qu'ils sont confrontés à des pollutions émergentes et aux épisodes de sécheresse. Avec le système de redevances des Agences de l'eau actuel fortement déséquilibré où les financements pèsent majoritairement sur les collectivités et les ménages, ces derniers ne pourront faire face à ces enjeux. Une grande réforme est donc indispensable et AMORCE en a chiffré les contours. Une répartition des coûts plus équilibrée entre les différents préleveurs et ciblant davantage les pollueurs garantira un financement plus juste, pérenne et permettant d'atteindre les objectifs de la transition écologique. . »



Régis BANQUET,
Vice-Président en charge de l'Eau
d'Intercommunalités de France

« Eau potable, assainissement collectif, Gemapi, gestion des eaux pluviales urbaines, ces compétences exercées par les intercommunalités sont l'opportunité de construire une politique de l'eau transversale à l'échelle locale. Dans un contexte où les besoins financiers sont importants et amenés à augmenter, cette étude portée par le Cercle français de l'eau apporte au débat des éléments précieux sur les financements actuels. A nous collectivement d'imaginer un nouveau modèle économique pour les politiques de l'eau. »



Bruno FOREL,
Président de l'Association Nationale
des Elus des Bassins

« La démocratie de l'eau est au cœur des enjeux de développement et d'équilibre de nos territoires. L'étude le montre clairement, les financements consacrés au « grand cycle de l'eau » ne sont pas à la hauteur de cet impératif majeur. Nous devons, dans notre monde qui évolue très rapidement, nous mettre au plus vite autour de la table pour clarifier et renforcer le cadre de gestion par bassin et sous-bassin versants, et afin d'inventer de nouveaux modèles économiques adaptés à une planification et à des actions pour l'eau portées par les Commissions locales de l'eau et les Etablissements publics de bassin. »

À propos d'AMORCE

Représentant plus de 1 100 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations), AMORCE constitue le premier réseau national de collectivités territoriales et d'acteurs locaux engagés dans la transition écologique. Réseau d'information et de partage d'expériences, AMORCE accompagne les collectivités locales et les décideurs locaux dans la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales de gestion des déchets, d'économie circulaire, de transition énergétique et de gestion durable de l'eau.

À propos d'Intercommunalités de France

Intercommunalités de France est une association nationale d'élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux. Elle accompagne ses adhérents par la mise à disposition de l'expertise de son équipe. Elle est présidée depuis 2020 par Sébastien MARTIN, président du Grand Chalon. L'association fédère aujourd'hui près d'un millier d'intercommunalités de toutes catégories juridiques, représentant près de 80% de la population française.

À propos de l'Association Nationale des Elus des Bassins (A.N.E.B.)

L'Association Nationale des Elus des Bassins (ANEB) porte une dynamique constructive, conduite par les élus, pour placer la gestion globale de l'eau par bassin versant au cœur de l'aménagement durable des territoires. Elle rassemble des membres élus (élus des EPTB, des EPAGE et syndicats de bassin-rivière, collectivités locales, Présidents de CLE, Parlementaires) et des membres institutionnels (Collectivités territoriales, EPTB et EPAGE, associations). Fédératrice, transpartisane, l'ANEB a été constituée à l'initiative de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFETPTB) en 2017. La fusion de l'AFETPTB et de l'ANEB a eu lieu en juillet 2019.

Pour toute demande d'information ou d'interview

Geoffrey Pouget · 0666178556 · g.pouget@amarres-conseil.com